



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre des membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 4
Nombre de vote par procuration : 0
Nombre de votants : 4

Pour : 4
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 16 novembre 2020

Le 10 décembre 2020 à 16h15 heures, le quorum étant atteint, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-François Galliard.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Sylvie Lopez et Messieurs Jean-François Galliard, François Marty.

Membres absents ou excusés : Monsieur Jean-Marc Calvet,.

4 – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT AU MARCHÉ DE PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ ONET PROPRETÉ (LOT 4)

Vu les articles L 1424-27 et L 1424-29 du code général des collectivités territoriales.

Vu la délégation consentie par le conseil d'administration au bureau par délibération du 26 octobre 2020.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 10 décembre 2020.

Vu le rapport n° 5.

Considérant que par un marché n°2017/27210/006/04, le SDIS 12 a signé avec la société Onet Propreté un marché public en procédure formalisée pour des prestations de nettoyage des locaux de Centre d'Incendie et de secours, que ce marché est alloti et que la société Onet Propreté est attributaire de 3 des 4 lots de ce marché.

Considérant également que ce marché, conclu pour une période initiale allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, est reconductible 3 fois de manière tacite par périodes successives d'un an. Il prendra donc fin le 31 décembre 2021.

Considérant que le nettoyage du Centre de Secours de Saint-Affrique qui était jusque là réalisé par la mairie de Saint-Affrique ne pourra plus l'être et qu'il convient de conclure un avenant pour ajouter ce nouveau site aux 5 existants pour le lot n°4 (Villefranche de Panat, Millau, Séverac d'Aveyron, Saint Rome de Tarn et Roquefort).

Considérant que le coût de la prestation d'entretien de ces locaux, établi en application d'un prix global et forfaitaire annuel figurant sur le bordereau des prix unitaires initial, s'élève à 299,66 € H.T par mois pour 4 heures de nettoyage hebdomadaire et qu'en conséquence, le coût mensuel du nettoyage des locaux du lot n°4 est porté de 1 910,35 € HT par mois à 2 210,01 €, soit une augmentation de 15,69 %.

Considérant enfin que l'avenant n°1 a donc pour objet la prise en compte de la réalisation de ces prestations de nettoyage des locaux du centre d'incendie et de secours de Saint-Affrique par la société Onet Propreté, titulaire du lot territorial concerné et qu'il convient de faire exécuter ces prestations dans le cadre de ce marché public.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration :

- prend acte de l'avis de la commission d'appel d'offres,
- autorise le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte en portant exécution.

Fait à Rodez, le 10 DEC. 2020

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke at the end and a small loop at the beginning.

Jean-François Galliard